

Aide-mémoire

Fonds en développement culturel de la MRC des Appalaches

1

AVANT LE PROJET

- Discuter de votre projet avec la conseillère en développement responsable de la Politique culturelle.
- Vérifier que votre projet réponde aux objectifs du fonds en consultant le guide, notamment les critères d'évaluation.
- Remplir le formulaire et rassembler les documents requis.
- Déposer votre demande avant la date limite.

2

ÉVALUATION

- La conseillère en développement vérifie votre dossier. Être disponible pour répondre à ses questions, au besoin.
- Le comité d'analyse évalue votre dossier (acceptation ou refus).
- Le comité d'analyse recommande un montant pour votre projet, selon l'évaluation et les fonds disponibles.

3

APPROBATION

- Le conseil de la MRC adopte la recommandation du comité d'analyse par résolution.
- La MRC et le promoteur signent un protocole d'entente.

4

RÉALISATION

**Aucune dépense ne doit être faite avant cette étape.*

- Respecter vos engagements indiqués dans le protocole d'entente.
- Conserver vos factures liées au projet. Copies à remettre avec le rapport final.
- Inclure les logos de la MRC, du gouvernement du Québec et de Desjardins dans vos documents et publicités.

5

APRÈS LE PROJET

- Remplir le rapport final montrant les résultats de votre projet culturel.
- Fournir les éléments suivants :
 - Factures liées à votre projet
 - Preuves de visibilité des logos dans vos documents/publicités
 - Photos prises pendant le projet